



LUTTER CONTRE LE CINÉMA « INCORRECT » : COMMENT UN CERTIFICAT CONTRÔLE LA DISTRIBUTION DES FILMS

(ndt : en russe, les initiales des mots "Certificat de distribution" forment la syllabe "Pou" qui peut faire penser le lecteur russe à un personnage important...)

par Elena Trousova - www.profcinema.com, 3 mai 2023

traduit par Jacques Duvernet

En 2022 et au début de 2023, le spectateur russe n'a pas vu beaucoup de films auxquels n'aient pas été reconnues des « perspectives de distribution » ou qui n'aient pas reçu l'autorisation de distribution dans le pays. Le pouvoir de délivrer le « certificat de distribution » (CD) - c'est-à-dire l'autorisation de montrer le films dans les salles – est concentré dans les mains du seul ministre de la Culture. Et si avant la pandémie l'administration pouvait utiliser ces certificats pour réguler le calendrier des sorties, il sont aujourd'hui au service d'une seule cause : le renforcement des valeurs traditionnelles.

La procédure de délivrance, de refus de délivrance et de retrait du Certificat de distribution des films est réglée par un décret du gouvernement de la Fédération de Russie du 27 février 2016. Pour prendre la décision de délivrer ce certificat, le ministère de la culture peut avoir recours à un conseil d'expert qui donne son appréciation sur le film et vérifie plus attentivement s'il contient des informations dont la diffusion est interdite par la législation russe.

Films qui se sont vus retirer le CD. On me l'a donné, on me l'a repris

A la fin de 2022, le gouvernement a complété la liste des motifs pouvant justifier un refus ou un retrait du Certificat de distribution. Le nouveau document a été adopté en application de la loi interdisant la propagande LGBT (Décret N2533 du gouvernement de la Fédération de Russie du 30 décembre 2022 portant « modification des règles d'octroi, de refus et de retrait du Certificat de distribution des films »).

Un autre raison pour laquelle un film peut se voir refuser l'autorisation de projection est la présence de « contenus faisant la propagande de relations sexuelles non traditionnelles ou montrant une préférence pour la pédophilie et le changement de sexe ».

Bien que la loi adoptée par la Douma sur la propagande LGBT, la pédophilie et le changement de sexe dans les médias, la publicité, la littérature, le cinéma et sur internet n'ait été signée par le président et ne soit entrée en vigueur que le 5 décembre, la vice-ministre de la culture Nadiejda Prepodobnaïa faisait savoir dès novembre que le ministère de la Culture retirait les CD déjà accordés pour les films enfreignant la législation sur les relations sexuelles non traditionnelles entre mineurs. «*Nous avons déjà retiré beaucoup d'autorisations, le travail est en cours, mais nous n'en faisons pas étalage* », a-t-elle indiqué lors d'une session de la commission de la Douma sur la politique de l'information et les technologies de l'information qui préparait la deuxième lecture du projet de loi sur l'interdiction de la propagande LGBT.

On ne connaît pas avec certitude tous les détails de ce travail mené par le ministère ni toutes les autorisations qui ont été supprimées. Mais l'un des exemples les plus marquants est celui du film

« **Compartment numéro 6** » («Купе номер шесть») de Jukho Kuosmanen, plusieurs fois récompensé et projeté avec succès dans tout le pays.

Le certificat de distribution du film a été enregistré le 7 juin 2021, sa sortie dans les salles commença le 25 novembre 2021, et plus d'un an après, en mars 2023, le Certificat de distribution fut annulé "conformément à l'arrêté du ministère de la Culture n° 2737 du 28.12.2022". A l'origine de ce retrait, il y avait l'initiative du groupe « Société civile » qui avait écrit à la police et à Roskomnadzor une déclaration critiquant de façon agressive ce film emblématique de l'année 2021 et sa mention « interdit aux moins de 16 ans ». Le ministère de la Culture s'empressa de satisfaire leur demande et retira le Certificat de distribution pour ce film qui avait été réalisé avec le soutien du ministre de la Culture lui-même, présenté dans de nombreux festivals, et qui entraînait dans le programme national « Carte Pouchkine » visant à favoriser l'accès des jeunes à la culture. Mais une propagande LGBT repérée par l'administration n'est pas le seul prétexte qui serve à justifier un retrait du certificat. Le film documentaire « **La famine** » («Голод»), qui a reçu le 22 septembre 2022 le Certificat de distribution et se l'est vu retirer aussitôt après « conformément au décret du ministère de la Culture n° 2083 du 28.10.2022 » parle des famines massives dans l'URSS des années 20. Le ministère explique que le Certificat a été retiré à cause « d'informations choquantes pour les spectateurs » et de « nombreuses plaintes contre le film envoyées par des citoyens au ministère ». Ceux-ci auraient estimé que le film n'est pas approprié pour une projection publique. L'écrivain Alexandre Arkhangelski, le scénariste du projet, remarque sur sa page Facebook qu'au moment de la signature du décret sur le retrait du certificat, toutes les projections du film en Russie étaient privées, sur invitations personnelles, et que la projection du 15 octobre, à laquelle des personnes « extérieures » auraient pu assister, a été annulée par le réseau des cinémas « Karo ». « *La première projection à laquelle le public aurait eu la possibilité d'assister a eu lieu le 30 octobre tard dans la soirée. Un dimanche. Et c'est le lundi 1^{er} novembre qu'a été signé le décret dont la seule rédaction demande au moins 24 heures. Quand donc ces « nombreuses plaintes des citoyens » auraient-elles eu le temps d'arriver ? Cherchez l'erreur...»*

Les auteurs (Alexandre Arkhangelski, Maxime Kournikov et Tatiana Sorokine) ont expliqué que le film avait été soutenu par les spectateurs eux-mêmes et financé grâce à un « crowdfunding ». Voici comment ils ont commenté la décision du ministère de la culture : « *Quelle raison peut-il bien y avoir de censurer un film dans lequel a) il est question d'événements des années 1921-1923, b) il n'y a aucun texte des auteurs, uniquement des citations et des documents, c) tous les documents ont déjà été publiés ou se trouvent dans des archives ouvertes à tout le monde ? La réponse est tragique. Dans la lettre de retrait, il est fait référence à l'alinéa D du point 20 du règlement sur l'attribution du certificat de distribution - « présence d'informations dont la diffusion est interdite par la législation de la Fédération de Russie ». Par quelle législation est-il interdit de dire que dans les années 1921-23, il y a eu une famine ? Que plus de 5 millions de personnes sont mortes ? Que le monde (ou une partie du monde plutôt) a su dépasser les idéologies et montrer sa solidarité avec les Russes qui souffraient ? Et que grâce à cela plus de 10 millions d'hommes ont pu être sauvés ? C'est une trahison de notre propre histoire, une trahison de la mémoire des familles».*

Les plates-formes internet russes ont déclaré que « le film n'intéressait pas le public » et ont sous ce prétexte refusé aussi de le diffuser. Les auteurs du film l'ont donc publié le 18 décembre 2022 sur la chaîne YouTube « Tempsprésent.doc », et en deux jours, il avait déjà trouvé plus d'un demi-million de spectateurs.. En mai 2023, il en avait presque 2 millions.

Films interdits de projection dans les salles

Les règles relatives à l'obtention des certificats de distribution prévoient qu'en cas de refus par le ministère de la Culture, le demandeur reçoit une notification de ce refus (avec indication des causes) accompagnée des documents présentés. Cette notification est envoyée par courrier recommandée

au plus tard trois jours après la décision de refus. De ce fait, elle n'est pas inscrite dans le registre des certificats et il est pratiquement impossible d'en retrouver la trace. Une partie des films qui n'ont pas obtenu le certificat de distribution ont malgré tout la possibilité d'être montrés au public – légalement ou non.

C'est ainsi que le film de Viktor Guinzbourg « **Empire V** » («Ампир V») d'après le roman de Viktor Pelevine, reporté à une date indéterminée (il faut sans doute attendre des temps meilleurs), a été accessible fin mars sur un tracker Torrent. La durée du film est de 1h 54 minutes. « Empire V » devait sortir en 2021, mais sa sortie a été reportée d'abord à cause de la pandémie. Le distributeur « Volga », qui avait ensuite repris le projet à la « major » SPPR sortie du marché, a rencontré alors des problèmes avec les certificats de distribution.

Le refus d'accorder à ce film le Certificat de distribution tient en partie au rappeur Oxxyron** (Miron Fedorov) qui joue l'un des rôles et a été inscrit par le ministère de la Justice sur la liste des personnes physiques « agents de l'étranger ». De son côté le réalisateur souligne que le film « n'a rien de politique » et appelle à ne pas regarder la version mise en ligne. Il a promis de publier la version complète sur internet si le Certificat n'est pas finalement accordé.

Le film de Natalia Mechtchaninova « **Un petit secret nocturne** » («Один маленький ночной секрет») produit par la compagnie STV a reçu le 15 mars le Certificat, mais uniquement dans la catégorie « Projection du film par d'autres moyens techniques ». Il aborde le thème de la violence à l'intérieur de la famille. Le film a eu le soutien du ministère de la Justice, du fonds Kinoprime et aussi du fonds Hubert Bals. La première a eu lieu au festival de Rotterdam, mais aucun distributeur national n'a été trouvé. Le film sera néanmoins montré en Russie au premier festival international de cinéma « Exemple d'intonation ». Mais le site web indique que « certains films sont présentés en exclusivité et ne seront donc projetés qu'une seule fois en Russie dans un avenir proche, dans le cadre du festival Exemple d'intonation ». Pour en parler, la productrice Natalia Drozd avait déclaré : « 'Un petit secret nocturne' est un concentré de la douleur, de l'expérience et du courage de son auteur. C'est un message important non seulement d'un point de vue cinématographique, mais aussi sur le plan social et humain. »

Un autre film de la productrice Natalia Drozd – soutenu par le fonds européen Eurimage et le ministère de la Culture - , « **Vacances** » («Каникулы») de Anna Kouznetsova, n'est pas inscrit non plus dans le registre des Certificats de distribution, bien qu'il soit terminé déjà depuis un an (le tournage s'est achevé en 2021). Cette coproduction russo-finlandaise (avec comme coproducteur Iossi Rantamiaki et comme chef opérateur Iani Petteri Passi, que nous connaissons tous deux par « Compartiment N° 6 ») parle d'un groupe d'enfants d'une école de province qui participe à un festival de théâtre. Une des raisons qui explique le refus d'autorisation est sans doute justement la collaboration avec la compagnie finlandaise Aati (« Compartiment N° 6 »).

Un autre projet qui aurait dû lui aussi sortir sur les grands écrans en 2022 est « **Le Juif** » («Еврей») du metteur en scène Dmitri Fiks avec Artur Smolianinov dans le rôle principal (inscrit le 11 mai par le service fédéral russe de surveillance financière Rosfinmonitoring sur la liste des terroristes et extrémistes). Il s'est vu refuser une distribution en salles par le ministère de la Culture, avec comme mention sur le Certificat de distribution « Distribution du film sur support matériel, projection par d'autres moyens techniques ». Le registre du ministère de la Culture indique que la SARL Volgafilm dispose des droits du film du 20.10.2022 jusqu'au 20.04.2023. Mais il n'a à ce jour été distribué dans aucune salle.

Films qui ont des chances douteuses d'obtenir le Certificat

Les films qui n'ont pas obtenu l'autorisation de projection peuvent cependant toujours être vus par le spectateur russe, mais cela dépend de plusieurs facteurs. Les auteurs peuvent par exemple

corriger un film qui n'a pas « passé le contrôle », mais cela reporte la sortie à une date ultérieure. C'est pour cela que les producteurs refusent de commenter la décision du ministère et s'efforcent de « corriger les erreurs »

Mais modifier une partie du travail, le contenir dans le cadre fixé par l'administration et montrer le film au spectateur russe est tout simplement impossible dans les conditions actuelles. Certains jugent donc inutile de faire une demande d'obtention du Certificat. C'est le cas par exemple pour « **La femme de Tchaïkovski** » («Жена Чайковского») de Kirill Serebrennikov et « **Conte de fée** » («Сказка») d'Alexandre Sokourov (Locarno). On a appris par ailleurs en novembre 2022 que ce dernier film serait distribué en Espagne, au Portugal, en Italie, en France, en Serbie et dans d'autres pays européens – mais il n'a pas été question de le projeter en Russie. Sokourov a donc dit qu'il ne demanderait pas le Certificat de distribution. Le film sera également montré dans le festival « Exemple d'intonation », et ce sera la seule possibilité pour cette œuvre de rencontrer le public russe.

Sokourov avait déjà estimé que le ministère de la Culture devait absolument modifier la procédure de délivrance de ces Certificats de distribution qui n'était au fond qu'une censure, et que le mieux serait qu'il n'y en ait pas du tout. Sokourov est convaincu que pour réguler la distribution des films, le Code pénal et Roskomnadzor, le Service fédéral de surveillance des médias, sont largement suffisants. « *C'est, dit-il, une forme d'évaluation personnelle, individuelle, subjective, faite par un fonctionnaire qui se protège de la forme, du contenu du film, qui esquivé sa responsabilité.* »

À l'automne 2022, le distributeur Central Partnership décida inopinément de reporter la sortie du film de Klim Chipenko « **Décembre** » («Декабрь»), qui devait sortir le 20 octobre sur les écrans, à une date indéterminée dans le but d'« optimiser le potentiel de recettes commerciales ». Mais à la fin d'avril 2023, dans une interview à TASS, Chipenko exprimait l'espoir que le film puisse sortir au second semestre. « *Je l'attends cette année, j'espère qu'il pourra sortir. Entre le début de l'automne et décembre, peut-être...* ». Le film qui raconte comment Isadora Duncan a aidé Sergueï Essenine (joué par Alexandre Petrov) à fuir l'URSS a été critiqué bien avant l'émigration massive de Russes en 2022.

« **Décembre** » a été tourné avec le soutien de la Fondation pour le cinéma et de la Fondation pour le développement du cinéma contemporain Kinoprime. Présenté à quelques reprises lors de « pitchings » de la Fondation pour le cinéma, le film n'a pas obtenu de subvention la première fois (en 2018). La deuxième fois (en 2020), la somme demandée était déjà moins importante : 100 millions. Il suscita alors des controverses animées à propos du thème abordé dans le film. Ce qui préoccupait les spécialistes, c'était de savoir si l'histoire de la vie et de la mort du poète telle que voulait la raconter le film serait sérieusement documentée. Klim Chipenko a souligné plusieurs fois qu'il ne prétendait pas faire une enquête documentaire ni révéler des faits nouveaux, mais simplement présenter sa propre version des événements. Denis Moltchanov, directeur du Département Culture, Sport, Tourisme et Politique nationale du gouvernement fédéral et Vladimir Tolstoï, conseiller du président pour les questions de culture ont insisté sur le risque que la jeunesse prenne le film pour une véritable biographie du poète.

Lors de sa présentation au Forum culturel international de Saint Petersburg en 2021, le film avait déjà suscité la polémique sur les réseaux sociaux. Dans un « making of » présenté à ce festival, la ministre de la Culture Olga Lioubimova ne cachait pas son enthousiasme devant ce qu'elle avait vu sur le plateau de tournage. Mais sur l'un des blogs de Dzen (Kinovoyage) qui compte 10 000 abonnés, l'indignation dominait : « *On va de nouveau essayer de nous faire croire que nous étions un État incapable de donner la liberté à des génies comme Essenine. Les auteurs veulent délibérément déformer la réalité historique. Chez eux Essenine ne commettra pas le grand péché du suicide, ce sont des agents du KGB qui l'aideront à quitter ce monde. Des tels pamphlets antisoviétiques sont-ils chez nous les seuls à pouvoir bénéficier d'un financement d'État ?* »

La question du Certificat de distribution se pose aussi pour plusieurs films qui abordent des thèmes sensibles de la réalité russe ou dans lesquels jouent des artistes qui ont quitté le pays, qui ont

clairement exprimé leur position et qui sont reconnus comme des « anti-héros tournant le dos à leur pays ». C'est le cas par exemple de l'actrice Tchoulpan Khamatova. C'est ainsi que la projection du film de Yana Klimova-Ioussouпова "**Juste humain**" (Просточеловек) avec, dans les rôles principaux, Khamatova réfugiée en Lettonie et Philipp Adveev qui s'était prononcé contre l'« opération spéciale » - projection qui devait conclure le festival du Cinéma de rue à Moscou en octobre dernier – a été annulée. Bien que le Certificat ait été accordé au film en avril et qu'il ait pu être présenté dans quelques festivals nationaux, il n'a toujours pas été distribué à grande échelle (la sortie était prévue pour le 25 août). On peut noter aussi que le film « **Le Juste** » («Праведник») de Sergueï Ursuliak, dans lequel Khamatova joue l'un des rôles, a malgré tout été distribué, mais que le nom de l'actrice n'est mentionné ni dans la bande-annonce, ni dans les supports publicitaires. Quant à « **L'exploit** » (« Подвиг ») où Khamatova a le rôle principal, il a eu moins de chance. Ce premier film de Alekseï Smirnov, qui a bénéficié d'un soutien du ministère de la Culture, aurait dû sortir l'an dernier, mais il n'a toujours pas été montré sur les écrans et n'est pas inscrit dans le registre des films autorisés.

De même que n'a pas été autorisée la diffusion du « thriller » de guerre « **Bansou** » de Pavel Kostomarov sur des événements survenus en Alaska en 1943 avec Alexandre Pal et des artistes de Hollywood (Kostomarov et Pal se sont prononcés contre l'« opération spéciale » en Ukraine, ce dernier a tourné l'an dernier dans le film « Kach » réalisé au Kazakhstan, mais n'a depuis participé à aucun projet russe). Pas d'autorisation non plus pour le premier film « **Tout va bien** » («Все нормально») de Dmitri Krutov qui a décidé de ne pas rentrer en Russie, ni pour le dernier rôle de Inna Tchourikova, le drame « **Le patient numéro 1** » («Пациент номер 1») de Rezo Guiguineichvili, lequel dans une interview avec Ekaterina Gordeeva avait expliqué son hostilité à la guerre.

« **Le patron** » («Хозяин») de Iouri Bykov avec Artem Bystrov dans le rôle principal soulève d'importantes questions sur la liberté, la justice sociale, la « possibilité d'avoir de bons rapports avec le système ». C'est l'histoire d'un amoureux des voitures qui, après un accident, sauve quelqu'un qui se révèle être un important représentant des forces de l'ordre. Après l'accident, celui-ci devient ami avec son sauveur, mais des désaccords de fond apparaissent entre les héros et finissent par tourner au conflit. Selon le metteur en scène lui-même, « *le film est la tentative de répondre à cette question : en Russie, un homme ordinaire a-t-il la possibilité de devenir autonome et libre à l'égard de son patron ?* ». Ce projet international auquel ont participé la France et la Suisse a été présenté au marché européen du film (EFM) pendant la Berlinale. La compagnie française de distribution Charades, partenaire de longue date du producteur Hype Film, a annoncé fin mars que la distribution en Europe était prévue pour le troisième trimestre 2023. Mais il n'y a aucune information sur une distribution en Russie.

Films qui ont obtenu le Certificat, mais qui ne sont pas sortis.

Parmi les films de 2022-23, certains ont obtenu le Certificat, mais n'ont pas été distribués, et cela pour différentes raisons, notamment des sujets dont aujourd'hui, « il est préférable de ne pas parler ». Applaudi l'an dernier au festival de Venise, « **Le capitaine Volkonogov s'est échappé** » («Капитан Волконогов бежал») de Alekseï Tchouпов et Natacha Meroulova a obtenu l'autorisation de distribution dès 2021 et devait sortir sur les écrans en avril 2022 (distribué par Central Partnership). Réalisé avec l'aide financière du ministère de la Culture, ce film-métaphore de la terreur soviétique et de ses exécutants est toujours inaccessible pour les spectateurs : juste après le début de l'« opération militaire spéciale », il a été décidé de reporter sa sortie à une date plus appropriée.

Le sort du film yakoute « **Nuutcha** » («Нуучча») de Vladimir Mounkouev est tout à fait comparable. Ce long métrage plusieurs fois récompensé dans des festivals internationaux repose sur

la nouvelle « Haïlak » de l'ethnologue polonais Vatslav Serochevski et raconte le conflit entre un couple d'époux yakoutes et l'exilé politique russe hébergé chez eux. Il a reçu le Certificat en 2021, mais sa sortie a déjà été reportée deux fois, si bien qu'à ce jour, le public n'a pas encore pu le voir. Pas de date de sortie non plus pour « **Nous autres** » («Мы»), l'entreprise de longue haleine de Hamlet Douliane d'après la dystopie de Evgueni Zamiatine sur une révolte contre un État totalitaire. Le Certificat a été accordé au film en février 2022, les auteurs pensaient que la distribution (par Central Partnership) commencerait en décembre 2022, mais la sortie a été reportée à une date indéterminée.

Le film de Malika Moussaieva, élève de Sokourov, « **Cage cherche oiseau** » («Клетка ищет птицу») sur les choix de vie limités des femmes tchéchènes a été montré à la Berlinale et a obtenu le Certificat au début de cette année. Mais après sa participation au programme « Exemple d'intonation », il risque de devenir un film qui ne peut avoir qu'un destin « festivalier ».

Films étrangers qui n'ont pas accès aux écrans russes

Avec les projets étrangers, la situation n'est pas rose non plus : pour certains films, surtout ceux qui ont participé à de grands festivals internationaux, l'accès à la distribution est fermé. Mais où passe exactement la frontière entre la thématique LGBT et la propagande concrète, dans quelles conditions les sentiments des croyants sont-ils vraiment blessés ? Le ministère de la Culture ne l'explique pas, et les distributeurs se retrouvent dans une situation complexe. Selon les représentants de plusieurs compagnies indépendantes, les distributeurs regardent aujourd'hui d'un autre œil le cinéma étranger, surtout dans les festivals, en essayant de deviner s'il pourra être autorisé à la distribution.

Le refus du ministère de la Culture en septembre 2021 d'accorder le Certificat au film de Paul Verhoeven « **Benedetta** » («Искушение»), qui raconte l'histoire d'une religieuse lesbienne amoureuse d'une jeune novice, avait fait grand bruit. Le film avait néanmoins obtenu en février 2022 une autorisation de diffusion sur internet («présentation du film par d'autres moyens techniques»). Mais quelques mois plus tard, en avril, cette autorisation avait été annulée. Et en outre, TASS annonça le 19 avril le licenciement d'un des employés du ministère de la Culture « pour avoir accordé au drame érotique « Benedetta » l'autorisation de diffusion sur les plates-formes online. » Les représentants de la compagnie de distribution Capella notent que pour d'autres films qu'ils ont achetés, l'obtention du Certificat n'a pas fait de difficultés.

Le 30 mars 2023 devait sortir en Russie le film du réalisateur belge Lukas Dhont « **Close** » («Близко») sur l'amitié entre deux adolescents de 13 ans, Lukas et Rémy, que la pression d'un camarade de classe amène à s'éloigner l'un de l'autre. La première eut lieu à Cannes où le film a obtenu le grand prix du jury. Mais le distributeur Exponent s'est vu refuser le Certificat sans aucune explication.

Un autre film du même distributeur, le thriller « **L'araignée sacrée** » («Убийца Священный паук»), en France sous le titre "**Les nuits de Mashhad**", est sorti le 11 mai. Selon les données du Fonds pour le cinéma, le film a déjà rapporté 1, 13 millions de roubles dans 198 salles. Mais le 16 mai, le ministère de la Culture a annulé le Certificat de distribution.

Ce n'est pas seulement la distribution des films, c'est toute la sphère audiovisuelle qui est à présent soumise à un strict contrôle de l'État. En avril, on a appris que deux sites de vidéo, Movix et Peers TV, avaient reçu des mises en garde pour infraction contre la nouvelle loi interdisant la propagande LGBT. Une dizaine d'autres services audiovisuels ont reçu de Roskomnadzor des avertissements similaires. Mais l'administration n'a pas précisé quel contenu, selon elle, est en infraction avec la législation de la Fédération de Russie.

Rappelons que les consignes de Roskomnadzor relatives à la propagande LGBT, à la pédophilie et au changement de sexe (conformément à l'amendement du 5 décembre 2022 au code des infractions administratives) ont été ratifiées au milieu du mois d'avril 2023. Pourtant le document n'explique pas plus qu'avant la notion de « propagande », et tous les termes relèvent d'une estimation personnelle. Les personnes chargées de faire appliquer la loi décideront donc en toute subjectivité quel objectif « poursuit » le contenu mis en cause et s'il peut être montré au spectateur russe.

Elena Trousova

<https://www.profcinema.com/questions-problems/articles/detail.php?ID=372562>

Traduction : Jacques Duvernet